

Equipements « Gestion des déchets – ressources »



Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Equipements « Gestion des déchets – ressources »

Informations principales

Nom de l'indicateur	Equipements « Gestion des déchets – ressources »
Année de diffusion	2024
Millésime de la donnée	ORDEC 2026
Source de la donnée	ORDEC

Description des équipements

Les installations visualisables sur TerriSTORY® sont :

- les recycleries
- les déchèteries publiques
- les déchèteries professionnelles
- les centres de tri
- les plateformes de compostage
- les unités de méthanisation
- les unités de préparation de combustibles solides de récupération ([CSR](#))
- les cimenteries
- les incinérateurs de déchets non dangereux
- les installations de stockage de déchets non dangereux ([ISDND](#))

Pour les centres de tri, une distinction est faite selon l'origine des déchets traités (déchets ménagers et assimilés - [DMA](#), déchets des activités économiques - DAE, mixte). Par ailleurs, les centres de tri traitant la collecte sélective des ménages sont également identifiés de manière distincte.

Pour les plateformes de compostage, une distinction est faite entre celles traitant des déchets alimentaires, et les autres.

Les unités de méthanisation, et plus globalement les installations valorisant le biogaz, sont classées selon leur typologie (agricole, centralisée/territoriale, [DMA](#), industrielle, [ISDND](#), station d'épuration).

Les incinérateurs sont classés selon qu'ils sont considérés comme unité de valorisation énergétique – UVE (performance énergétique supérieure à 0,65), ou incinérateur sans valorisation (performance énergétique inférieure à 0,65).

Pour les [ISDND](#), il ne s'agit que de celles qui sont encore ouvertes (réceptionnant et enfouissant encore des déchets).

Source des données

Ces données sont produites et diffusées par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), en tant qu'opérateur technique de l'Observatoire régional des déchets-économie circulaire ([ORDEC](#)) en Auvergne-Rhône-Alpes. Les listes et les cartes des installations sont également disponibles sur le site de l'[ORDEC](#).

La source pour les unités de méthanisation est issue du recensement réalisé par les partenaires de la [Charte Ambition Biogaz 2028](#).